

Rased : contre « l'asphyxie » du réseau, un rapport parlementaire avance trois « scénarios »

Quel avenir pour les Rased (réseaux d'aide spécialisée aux élèves en difficulté) ? C'est la question posée par les députés UMP Xavier Breton (UMP, Ain) et Gérard Gaudron (UMP, Seine-Saint-Denis), rapporteurs pour avis du projet de budget 2012 de la mission enseignement scolaire. Devant la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale, les députés ont présenté leur rapport consacré à la question « sensible » des Rased. Ils estiment ainsi que les maîtres spécialisés « disposent des compétences et des outils » pour traiter la difficulté scolaire. Or, les réseaux d'aide aux élèves sont aujourd'hui « sérieusement affectés » et leurs frais de déplacement se trouvent « complètement étranglés ». « L'exécution du budget 2012, avec la suppression de 5 700 postes dans le premier degré sans fermeture nette de classe, obligera les Rased à fournir une contribution dans le domaine des suppressions de postes », souligne Gérard Gaudron. Selon le ministère, les Rased représentent 12 047 ETP en 2010-2011, dont 3 667 psychologues.

Les rapporteurs s'appuient sur le travail de l'Inspection générale qui a consacré une enquête aux Rased en 1996-1997. L'IGEN pointait alors « une dérive de l'aide spécialisée vers la psychologie au détriment de la construction d'un processus d'apprentissage ». Autre « défaut » du réseau, selon l'Igen, la pratique consistant à retirer les élèves en difficulté de la classe. « Que s'est-il passé après l'enquête de l'Inspection générale ? », interroge Gérard Gaudron. « Rien. Les Rased ont discrètement disparu des textes officiels et aucune réflexion n'a été lancée pendant plus de dix ans pour améliorer leur fonctionnement ».

Ce « silence » de l'institution a été suivi d'un discours « très critique à l'égard des réseaux », notent les rapporteurs, rappelant la réforme menée en 2008-2009 par le ministre de l'Éducation nationale Xavier Darcos, qui prévoyait la suppression d'une partie des maîtres spécialisés et leur sédentarisation dans les classes. Cette réforme, déplorent les députés, tenait plus de « l'ajustement budgétaire que d'une évolution de fond » de ces réseaux.

TROIS SCÉNARIOS

« Nous ne voulons pas d'une asphyxie lente des réseaux », affirment les rapporteurs. Ils évoquent dès lors trois scénarios d'évolution des Rased. Première hypothèse : l'extinction progressive du réseau. Un scénario jugé « inacceptable », à moins qu'à terme tous les enseignants soient en capacité de répondre à des bassins éducatifs particuliers. Les députés rappellent à ce titre la position du ministre en la matière. Pour Luc Chatel, « le dimensionnement et l'efficacité de l'action des maîtres E et G doivent continuer à être réévalués ».

Second scénario envisagé par les rapporteurs : la suppression de la distinction entre maîtres E (chargé de l'aide à dominante pédagogique) et G (chargé de l'aide à dominante rééducative), et la sédentarisation de ces personnels.

Selon la Dgesco, affirment les députés, « la formation des maîtres G, qui s'appuie sur des modèles rééducatifs datés est à repenser totalement ». Le Dgesco est favorable à un « schéma de recrutement dans lequel la distinction entre maîtres E et maîtres G est estompée, tandis que la prise en charge du handicap devient une priorité ». De son côté Luc Chatel estime la distinction entre maîtres E et maîtres G « n'a pas vocation à disparaître », relatent les députés. La Dgesco est par ailleurs défavorable à la pratique consistant à placer les élèves bénéficiant

d'une aide « hors de la classe ». S'agissant de la sédentarisation des maîtres dans les écoles à plus fort besoin, les députés s'interrogent sur la possibilité d'une telle mesure « en zone rurale », où les besoins de prise en charge sont importants. « Et ne risque-t-on pas de reconstituer des classes d'adaptation que les Rased avait justement supprimées ? ». Les rapporteurs déplorent que leurs interlocuteurs n'aient pas été « en mesure de faire un bilan qualitatif de la sédentarisation ».

Les députés sont pour leur part favorables à un « troisième scénario », combinant la « sédentarisation des maîtres E » et le « maintien d'équipes de maîtres G » dans le cadre d'un bassin par exemple, « pour soulager les maîtres » dans la prise en charge de la difficulté scolaire.

Cette solution pose toutefois question : « faut-il élargir le périmètre d'intervention des maîtres spécialisés ? », quid de la « prévention en maternelle ou en grande section ? », « faut-il oublier les classes de cycle 3 ? ». Enfin se demandent les députés, « pourquoi ne pas autoriser les enseignants spécialisés à participer à l'aide personnalisée en primaire, afin d'augmenter le potentiel d'enseignants susceptibles de l'assurer ? ». Parallèlement les députés proposent d'élargir le vivier de recrutement des psychologues au niveau du master et d'y intégrer une formation au système scolaire.

« Le débat sur l'évolution des Rased n'a que trop tardé », concluent les députés.